



# Essaiimage de l'éolien citoyen

## Énergies citoyennes en Pays de Vilaine



Lorsqu'apparaissent à l'horizon ces flèches blanches, et leurs pales entraînées par le vent, les opinions diverses ne manquent pas de s'exprimer. Car la question des éoliennes, et de leur implantation, fait débat. Il y a ceux qui voient dans ces dispositifs une voie pour s'engager vers un schéma énergétique plus durable, nécessaire pour faire face aux enjeux climatiques et à la recherche d'alternatives énergétiques. Et ceux qui perçoivent les impacts négatifs de ces installations, qui sont susceptibles d'engendrer des nuisances sonores et qui interviennent aussi sur la composition des paysages. La question des retombées économiques de ces projets au plan local est aussi

régulièrement questionnée, puisqu'elle peut se résumer, dans le cas de projets « classiques », uniquement à un peu de taxe fiscale.

C'est dire si les éoliennes font parler d'elles. Et c'est particulièrement le cas dans l'ouest de la France qui connaît depuis plusieurs années un fort développement de cette industrie. Conscients de ces points de vue divers, mais désireux d'avancer dans la production d'énergie renouvelable sur leur territoire, des citoyens décident de créer l'association « Éoliennes en Pays de Vilaine » (EPV). Devenue depuis peu Énergies citoyennes en Pays de Vilaine). Son objectif ? Développer un éolien citoyen accepté par le plus grand nombre et créateur de richesse locale.

## Des principes forts d'intervention

Mais finalement qu'entend-on par éolien citoyen ? Pour EPV, il s'agit d'un projet de production d'énergie renouvelable porté, maîtrisé et financé par des particuliers et/ou des collectivités. Il se distingue des projets participatifs où la contribution financière des citoyens reste minoritaire et leur place dans les processus de décision et de gestion anecdotique. Les habitants se veulent ici au centre de la démarche, de son émergence jusqu'à l'exploitation, et sur ses différents aspects (technique, juridique, financier, relationnel...). Au-delà de l'implication financière, ces projets d'éolien citoyen privilégient une gouvernance locale, transparente et démocratique. Une partie des bénéfices est, en outre, affectée à la dimension pédagogique ou à d'autres projets citoyens et solidaires.

## Favoriser la concertation autour des projets éoliens

La démarche proposée par EPV a pour objectif d'impliquer les citoyens dans cette réflexion et sur la mise en œuvre de production d'énergie. Pour cela, sur chaque territoire où une installation peut s'envisager, un groupe projet, composé autant que possible d'une mixité d'acteurs (élus, habitants, représentants associatifs, acteurs techniques) est en charge du pilotage du projet en lien avec l'association.

Le groupe projet décide en lien avec un comité de suivi composé d'habitants de la mise en place du parc éolien et des réunions publiques et autres



instances de concertation, pendant les étapes de la démarche : diffusion de documents d'information, réunions de présentation avec les partenaires techniques, exposition sur différentes thématiques (énergies renouvelables, paysage, avifaune), visite de parcs existants, rencontre avec d'autres territoires. Le travail de sensibilisation et d'essaiimage passe par différentes modalités : élaboration de documents de communication, site internet, présence sur des manifestations, réponses à des sollicitations précises. Une mobilisation des citoyens est engagée en parallèle sur la question du financement du projet, qui peut passer, par exemple, via des CIGALES (Clubs d'investisseurs pour une Gestion Alternative Locale de l'Épargne Solidaire).

Une simulation économique des projets est faite, ainsi que des modalités d'affectation des résultats et de partage des dividendes : au profit des apporteurs de parts et au profit de l'ensemble du territoire du projet (ex : information et sensibilisation sur la maîtrise de la demande énergétique et les énergies renouvelables). Ces modalités sont présentées lors de la concertation locale avec les acteurs.

Ainsi, sur les deux sites déjà en activité (Béganne et Sévérac-Guernouët) ce sont environ 1 200 habitants du territoire qui ont investi financièrement. Les comités de direction qui pilotent les installations sont composés de citoyens bénévoles, appuyés par un mi-temps salarié. L'implication majoritaire des habitants dans les comités de direction est une condition indispensable pour EPV, afin de garantir la dimension citoyenne. Ceux-ci sont chargés de suivre l'exploitation mais également de traiter les questions soulevées par les riverains telles que les nuisances sonores, le taux de mortalité des oiseaux ou chauve-souris... L'ouverture de ces comités aux citoyens permet à ceux qui peuvent avoir des réserves sur les effets de l'implantation d'éoliennes d'agir « de l'intérieur ». À l'image de ce membre du groupe mammalogique breton impliqué dans un comité de direction au sein duquel il peut relayé directement les préoccupations concernant la mortalité des chauves-souris aux abords des éoliennes. Ce comité devient donc un lieu de concertation et d'échange permanent.

Force est de constater que les deux parcs déjà en activité n'ont pas subi d'opposition forte à leur implantation, à l'image de ce que l'on peut voir ou craindre parfois dans ce type de projet. Pour expliquer cela, le président d'EPV met en avant les efforts tournés vers l'information des riverains très en amont du projet, avec des visites à domicile. Une anticipation forte qui permet d'expliquer la démarche et de désamorcer les potentiels conflits, bien en amont de l'enquête publique.



### Essaimer la démarche

L'expérience acquise par EPV, avec deux parcs éoliens en service et un en phase de concrétisation, lui vaut d'être fréquemment sollicitée pour faire part de sa démarche et la reproduire sur d'autres territoires. Ces demandes extérieures ont conduit à un projet d'essai de l'éolien citoyen dont les objectifs sont la poursuite des projets en cours, la mise en œuvre de nouveaux sites mais également la formalisation du cadre juridique permettant de garantir la dimension citoyenne des projets. Cet essai se caractérise par la formalisation et l'animation d'un réseau régional des projets citoyens en Bretagne, le réseau Aranis. Une démarche similaire est également animée en Pays de la Loire. En parallèle, une plate-forme nationale s'est structurée au sein du mouvement Energie Partagée, qui porte un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables citoyennes.

### Impacts sur l'environnement

S'il est assez aisé de percevoir l'impact positif de l'installation d'éoliennes quant à la production d'énergie plus respectueuse de l'environnement, la



question peut se poser de la plus value qu'apporte la concertation, et dans ce cas l'implication forte des citoyens à toutes les phases du projet.

À cette question, le président d'EPV répond que la dimension citoyenne fondatrice de leur démarche permet de créer « un terreau d'évolution pour une transition énergétique et sociétale ». Les 1 200 citoyens locaux impliqués dans la démarche seront autant de personnes plus réceptives aux réflexions sur les économies d'énergie. En outre, une partie des bénéfices réalisés par l'exploitation des parcs éoliens, est réinvestie localement sur des actions visant à la maîtrise de la demande en énergie. Des réflexions sur les écogestes ou les modes de chauffage et d'isolation sont ainsi organisées sous forme d'ateliers ou de groupes d'échanges entre citoyens. Ces ateliers sont prioritairement aux investisseurs et adhérents, mais également aux riverains subissant une gêne potentielle du fait de l'installation de l'éolienne (visuelle, sonore). Une certaine forme de mesure compensatoire.

### Une mobilisation permanente

Les projets éoliens s'inscrivent dans des durées assez longues (5 à 7 ans jusqu'à la mise en service, puis 20 à 25 ans pour l'exploitation). L'enjeu de la mobilisation des acteurs sur le long terme est donc primordial. Et une fois que les parcs sont installés, pas question de laisser de côté l'ensemble des partenaires ayant contribué au financement. Les dividendes du premier parc vont être reversés à partir de 2018, l'occasion pour EPV de poursuivre la mobilisation citoyenne en reprenant contact avec l'ensemble des clubs d'investisseurs ayant soutenu le projet. Et ce afin de réfléchir avec eux à la possibilité de soutenir et développer de nouveaux projets. Des idées autour de l'achat groupé de vélos électriques ou de cuisson écologique émergent déjà. De quoi poursuivre le cercle vertueux de l'investissement écologique, tant monétaire qu'humain.

# Pour un entretien collectif des haies des bords de route

SCIC bois bocage énergie



## Aux origines de la démarche

En 2006, un groupe d'habitants se réunit pour protester contre l'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets nucléaires. Cette action lance l'idée de proposer la production d'énergie nouvelle. Cette idée se précise quand les habitants des communes voisines sont confrontés à un projet de remembrement menant en cause le maintien du bocage. L'envie d'exploiter le bois de bocage émerge alors. Celui-ci apparaît comme une énergie nouvelle permettant de maintenir ce patrimoine écologique et de proposer une alternative viable aux projets de remembrement.

Caractéristique incontournable du paysage ornaï, la haie s'impose dans les paysages. Élément végétal aux multiples fonctions, elle constitue un élément clé du département de l'Orne, en étant à la fois ressource naturelle locale et élément symbolique du paysage. Sur le plan agronomique, la haie ralentit le vent et limite l'érosion des sols et le ruissellement. D'un point de vue environnemental, elle constitue des corridors pour la biodiversité, elle protège les cours d'eau et confère au paysage une esthétique incomparable. Enfin, dans le cadre de la filière bois énergie, la haie représente un nouvel espace de production et devient ainsi une actrice de l'économie rurale.

## Énergie Partagée

*Un réseau pour promouvoir l'investissement citoyen dans les énergies renouvelables*

Au cours des 10 dernières années, à l'image de l'expérience d'Énergies citoyennes en Pays de Villedieu, se multiplient sur les territoires les dynamiques citoyennes en faveur des énergies renouvelables. Que ce soit pour l'installation d'éoliennes ou de panneaux solaires, ces démarches ont en commun cette volonté de prise en main, par les citoyens, des questions énergétiques.

L'association Énergie Partagée résulte de ces dynamiques qui ont convergé dans un même mouvement en juin 2010. Les associations ou coopératives ainsi réunies ont en commun d'avoir développé des démarches participatives originales pour créer du lien et de la solidarité à tous les bouts de la chaîne : de l'épargne à la production d'énergie verte et de la production à la consommation d'énergie.

Énergie Partagée souhaite promouvoir le concept d'énergie citoyenne et inciter au développement de politiques d'énergie citoyenne en association avec les collectivités territoriales, des associations de citoyens et des acteurs de l'énergie. Comment ? Par la création d'outils (juridiques, financiers) nécessaires au développement de ces projets citoyens, en proposant un accompagnement des porteurs de projet, en valorisant et diffusant les expériences existantes.



Le groupe initial est composé d'une dizaine de personnes d'origines diverses : des élus de deux collectivités locales, de la Fédération départementale des CUMA de l'Orne, d'une association d'insertion locale et un animateur de la chambre d'agriculture. Ceux-ci font le constat que les agriculteurs possèdent la matière première, et que les particuliers et collectivités sont demandeurs d'approvisionnement en petite quantité pour des chaudières de moyenne puissance. Ils décident donc de créer une structure afin d'organiser cette filière de production, stockage, vente et distribution de bois déchiqueté et plaquettes. Avec le triple objectif de revaloriser économiquement le bocage, entretenir le paysage et produire localement une énergie renouvelable.

L'autre élément important lors du lancement de ce projet, réside dans les techniques de coupe

et d'entretien des haies. En effet, la technique du recépage, à savoir une coupe rase à maturité (tous les 12-15 ans) permet de régénérer les haies et de valoriser le bois obtenu par déchiquetage. Elle était bien connue des anciens et prévue à cet effet dans les baux ruraux. Cette technique s'est peu à peu perdue au profit des tailles latérales. Cette taille, effectuée par les agriculteurs mais aussi par les collectivités locales ou les services de l'État, a pour conséquence négative d'affaiblir la haie qui, peu à peu, se dégrade. L'enjeu de la démarche se situe donc aussi dans l'évolution des pratiques de gestion des haies en diminuant les tailles latérales au profit du recépage. Cela permettra de lutter contre la dégradation du bocage tout en valorisant mieux le bois déchiqueté pour le chauffage, puisque les plaquettes ainsi constituées sont de meilleure qualité. Ces évolutions de pratiques ont conduit à un travail technique auprès des agriculteurs et techniciens du réseau des CUMA, mais également à une sensibilisation des habitants, passant par des explications sur ce nouveau mode de gestion via des articles dans la presse locale.

### Un mode de gestion coopératif

Lors de la structuration du collectif bois énergie, le choix se porte rapidement sur le statut SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) du fait notamment de l'implication forte des collectivités dans la démarche dès les origines du projet. La SCIC Bois Bocage Énergie (B2E) regroupe ainsi 5 collèges : les salariés, les collectivités, les clients,

les producteurs et les partenaires. En termes de fonctionnement, la SCIC achète les plaquettes bocagères auprès de ses producteurs et les revend à ses clients. Elle gère également les plates-formes de stockage-séchage du bois déchiqueté et réalise la valorisation des haies afin d'assurer leur maintien, leur entretien, et leur développement (replantations). Enfin, elle assure la promotion de l'utilisation du bois déchiqueté issu des haies en tant qu'énergie renouvelable.

### Des antennes locales pour garantir le dialogue

L'arrivée de nouveaux collectifs intéressés par les dimensions techniques et de gouvernance de la SCIC Bois Bocage Énergie, apporte un questionnement supplémentaire. Faut-il créer de nouvelles structures, et multiplier les SCIC sur le territoire, ou inventer un mode de fonctionnement qui allie proximité et coordination globale ? C'est cette deuxième voie qui est prise avec la mise en place d'une organisation qui permette la gestion locale de l'activité, l'implication des acteurs de terrain ainsi qu'une cohérence sur le territoire. Des antennes locales sont créées, afin de conserver une gestion au plus proche des producteurs et clients. Ces antennes organisent les relations au niveau local entre les producteurs, les collectivités, les particuliers et la SCIC. Si elles n'ont pas de pouvoir de décision, elles n'en restent pas moins force de propositions. Propositions qui sont ensuite transmises lors de l'assemblée générale de la SCIC. Les membres

des antennes locales sont impliqués directement dans l'action de terrain : ils peuvent chercher des moyens de stockage, définir des besoins ou encore répartir la production. Les antennes locales sont aussi le lieu où les prix sont débattus directement entre producteurs et clients, puisque les prix déterminés au démarrage sont revus tous les ans. En plus d'être un lieu privilégié d'échange et de débat, elles permettent de maintenir un lien plus direct avec la société civile, au-delà des deux composantes fortes que sont les agriculteurs et collectivités. « Cette pluralité de points de vue, recherchée dans ces antennes locales, sont une composante de la pérennité de l'action sur le terrain et de l'efficacité des projets » estime le coordinateur de la SCIC B2E. En outre, les équipes d'élus étant amenées à se renouveler régulièrement, cette présence





d'agriculteurs et d'habitants permet de faire plus facilement le lien avec les nouvelles équipes et facilite l'appropriation du projet.

### Quels sont les effets de la concertation sur la protection des haies ?

Si, à l'origine, deux positions fortes s'expriment vis à vis du bocage, entre volonté de protection et souhait de valorisation économique de cette ressource, force est de constater que les démarches de dialogue engagées ont permis de faire converger ces intérêts. Les échanges ainsi générés ont fait avancer cette question du bocage dans l'esprit des uns et des autres, et permettent aujourd'hui de conjuguer ces différentes visions.

Mais ce dialogue entre agriculteurs, élus et ruraux, et le portage singulier du projet au sein d'une structure coopérative, recèle d'autres plus-values par rapport à l'environnement. En effet, la filière bois est aujourd'hui soumise à une

forte concurrence, du fait du développement de chaufferies de forte puissance, pilotées par des opérateurs moins scrupuleux sur la traçabilité, la quantité et la gestion durable de bois consommé, ce qui à terme, peut nuire au renouvellement de la ressource. Le coordinateur de la SCIC souligne ainsi que leur « modèle d'organisation coopératif, intégrant les différentes parties prenantes, génère un droit de regard sur les chantiers conduits et donc une vigilance par rapport aux approvisionnements et à la traçabilité du bois consommé ». Cela empêche une surconsommation de la ressource et conduit donc à un mode de gestion des haies plus durable. Mode de gestion vertueux que la SCIC souhaite valoriser au travers d'un label « haie gérée durablement » en cours de création.

Après 10 ans d'activité, quelques indicateurs peuvent attester de la réussite de ce projet mobilisateur sur le territoire : 205 associés (28 clients, 131 agriculteurs, 27 collectivités, 17 partenaires, 2 salariés), 54 chaufferies alimentées (écoles, entreprises, collectivités, particuliers) et des clients qui se situent dans un périmètre de 20 km autour des plateformes.

Mais au delà de ces chiffres, cette initiative met surtout en avant que l'articulation entre mode de gouvernance coopératif et permanence du dialogue entre parties prenantes permet de faire converger les intérêts, pérenniser les initiatives et gérer durablement cette ressource.



## L'intérêt général dans le champ de l'environnement : une construction collective

**Loïc Blondiaux**

Docteur en sciences politiques, Loïc Blondiaux est professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent notamment sur la démocratie participative. Il s'est engagé auprès de nombreuses associations, a été co-fondateur de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne, préside le Conseil scientifique du Groupement d'intérêt scientifique Démocratie et participation et est directeur de publication de la revue *Participations*.

Au nom de leur légitimité élective ou de leur expertise, certains acteurs ont longtemps revendiqué leur capacité à se situer au-dessus des intérêts particuliers et à définir l'intérêt général. C'est le cas notamment dans le domaine de l'environnement, où les notions de ressources, de patrimoine ou de communs appellent nécessairement à

une réflexion sur la responsabilité des choix qui engagent la collectivité, y compris les générations futures.

Aujourd'hui, cette évidence est fortement questionnée. Personne ne peut s'accorder le monopole de la définition de l'intérêt général, ni n'est légitime à en préciser seul les contours.

Les scientifiques et les experts produisent le savoir nécessaire à la prise de décision. Sont-ils pour autant plus légitimes que d'autres à en tirer des conclusions politiques ? Il ne s'agit en aucun cas de nier l'importance des faits objectifs qui fondent les choix politiques. Il ne s'agit pas de relativiser l'importance du changement climatique, de la perte de biodiversité ou de l'épuisement des ressources naturelles. Mais une fois ces faits versés au débat, les logiques politiques reprennent leurs droits.

### Que voulons-nous faire face à ces enjeux environnementaux ?

La responsabilité des orientations à prendre n'est pas une question scientifique, c'est une question de société, donc c'est une question politique.

Les représentants politiques élus s'appuient quant à eux sur la légitimité que leur confère le suffrage universel. Ils doivent avoir le dernier mot de la décision. Cela n'est pas contesté. En revanche, cette délégation du droit de décider ne saurait valoir abandon total de tout pouvoir d'influence de la part du citoyen. Il peut arriver en effet que le

mandat donné à l'élu repose sur des malentendus ou que des orientations ne soient pas discutées lors de l'élection ou encore que des incertitudes en cours de mandat apparaissent qui imposent de nouvelles conduites. Les citoyens demandent à contribuer à ces débats et ne souhaitent pas – au moins pour une partie d'entre eux – en abandonner la totale responsabilité à ceux qu'ils ont élus.

L'organisation politique de notre société repose sur des fictions créatrices. Il est difficile par exemple de définir ce qu'est au juste le « peuple » en démocratie. Personne ne l'a jamais rencontré physiquement. Ces

fictions sont indispensables à l'organisation de la vie collective, mais il ne faut pas en être dupe. Admettre par exemple que les élus représentent politiquement les citoyens ne signifie en aucun cas qu'ils puissent se substituer totalement à eux et leur imposer leur propre volonté. Dans le champ politique, chacun a un droit égal à dire ce qu'il croit être juste. Comme les possibilités d'actions ne sont pas infinies, il faut bien ensuite organiser une confrontation productive de ces visions et rechercher des compromis pour

aller de l'avant. Ce sont ces compromis qui constituent l'intérêt général.

On peut choisir la concertation et la participation dans le champ de l'environnement pour des raisons pragmatiques, parce que c'est le meilleur moyen d'aboutir à des décisions qui seront ensuite respectées et appliquées, ou parce que c'est la seule voie possible compte-tenu des rapports de force. Mais la participation à la décision publique dans le champ de l'environnement doit être considérée aussi comme un droit politique pour le citoyen.

**Parce que l'environnement est un enjeu commun, chacun a droit à être informé des enjeux, à exprimer ses préférences, à contribuer aux choix qui seront faits.**

Pour que ces choix ne soient pas guidés uniquement par les rapports de force, la concertation doit se donner un cadre : elle doit être inclusive, c'est-à-dire intégrer la diversité des intérêts en présence, être transparente, mobiliser la diversité des connaissances, offrir à tous le même droit à faire valoir ses opinions, etc. Il est donc

nécessaire d'organiser ce dialogue pour qu'il soit équitable et que le compromis auquel on aboutit apparaisse comme fondé aux yeux du plus grand nombre.

La décision sur laquelle débouche la concertation constitue un compromis temporaire autour de l'intérêt général. Elle fait nécessairement des gagnants et des perdants, au moins provisoirement. La force du modèle démocratique vient de ce que personne ne peut y prétendre à un monopole de la vérité politique et de la justice dans la durée. L'intérêt général constitue à ce titre un horizon collectif sans cesse visé mais jamais atteint définitivement.